



Règlement Forest'Gravel 2026

Date : 18/02/2026 (JD)

Règlement Forest Gravel 2026

1 - Application du règlement	3
2 - Responsabilités de l'organisateur	3
3 - Les concepts	3
Forest'Gravel ULTRA	3
Forest'Gravel ÉTAPES	4
Forest'Gravel Day	5
4 - Engagement des participants	5
5 - Cas d'exclusion d'une épreuve	6
6 - Droit d'image	6
7 - Sécurité	6
8 - Inscriptions	6
9 - Documents requis	7
10 - Option assurance annulation	7
11 - Option assurance individuelle accident	8
12 - Pack inscription	8
13 - Retrait du pack inscription	9
14 - Tarifs	9
15 - Matériels obligatoires	9
16 - Horaires de départ et barrière horaire	10
Forest'Gravel ULTRA	10
Forest Gravel ETAPES	10
Forest Gravel DAY	10

1 - Application du règlement

Le règlement FFC s'applique à toutes les formules de l'événement Gravel.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents par épreuve.

2 - Responsabilités de l'organisateur

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes pour venir participer à la manifestation. Par défaut, en cas de force majeure, type pandémie ou autres, les inscriptions sont automatiquement reportées.

L'association La FORESTIERE adhère à la F.F.C., est agréée par le Ministère des Sports et peut accueillir un contrôle antidopage sur le site d'arrivée (**Centre sportif de Bellecin**).

3 - Les concepts

Les trois formules ci-dessous sont organisées sur des chemins dans les montagnes du Jura. Elles peuvent amener les participants à traverser occasionnellement des routes passantes. Il vous est donc demandé de respecter scrupuleusement le Code de la route, car vous évoluerez sur un parcours en milieu ouvert, sans aucune priorité de passage.

La répartition entre chemins et routes est la suivante : 60 % de chemins et 40 % de routes. Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des contraintes imposées lors de la mise en place.

Forest'Gravel ULTRA

La Formule Ultra est une épreuve d'endurance comprenant un maximum de quatre boucles individuelles, dont les distances varient de 60 à 150 km pour un total de 350 km.

Ces boucles doivent être parcourues dans le sens défini en amont par l'organisateur.

Une base de vie centrale est mise en place entre chaque boucle, au Centre Sportif de Bellecin.

Elle est destinée à permettre aux participants de se ravitailler, de se reposer, de nettoyer le vélo, d'avoir accès aux douches et aux sanitaires, et de bénéficier de branchements électriques pour la recharge.

Concernant la zone de repos de la Formule Ultra, des tentes équipées de lits de camp sont mises à disposition des participants. Les draps et oreillers ne sont pas fournis, merci de prévoir votre sac de couchage. Le linge de toilette n'est également pas fourni.

Il est possible pour le participant de ne pas effectuer la totalité des boucles et de s'arrêter définitivement au niveau de la base de vie centrale.

- Sont considérés comme **Ultra Finishers**, les participants ayant effectué la totalité des quatre boucles.
- Sont considérés comme **Finishers**, les participants ayant terminé un minimum de trois boucles.

Les participants ayant effectué moins de trois boucles ne rentrent pas dans le classement général de l'épreuve.

Le temps global maximal pour parcourir les quatre boucles est fixé à 33 heures. Les barrières horaires intermédiaires s'appliquent au départ de la 4ème boucle, où le départ doit être fait au maximum à 9h le dimanche matin.

L'épreuve se déroule en semi-autonomie. L'organisateur ne met à disposition aucun ravitaillement en dehors de la base de vie centrale. Le ravitaillement hors zone centrale est autorisé.

Le guidage GPS est obligatoire. Les fichiers GPX seront transmis aux participants par l'organisation au plus tard une semaine avant l'événement. Il n'y aura aucun balisage sur le parcours.

Forest'Gravel ÉTAPES

La Formule Étapes se déroule sur deux journées consécutives, avec une boucle quotidienne dont la distance varie de 60 à 130 km.

La formule inclut un hébergement entre les deux jours avec pension complète. L'hébergement se fera en chambre de 3 à 4 personnes. Les draps sont fournis, mais le linge de toilette n'est pas inclus et doit être apporté par les participants.

Un local à vélo sécurisé ainsi qu'une zone de nettoyage seront mis à disposition.

Le classement final s'effectuera au temps, par l'addition des temps réalisés sur les deux journées de l'événement.

Les VAE (réglementaires et non débridés) sont autorisés mais n'apparaîtront pas dans les classements.

Il est demandé à chaque participant de se présenter sur la ligne de départ au minimum 15 minutes avant le départ réel pour suivre le briefing de course.

Forest'Gravel Day

La formule à la journée est disponible, au choix du participant sur les parcours de la Formule ÉTAPES, du samedi et dimanche.

Sans chronométrage, ni balisage, cette randonnée Gravel s'effectue via les fichiers GPX transmis par l'organisation quelques jours avant le départ.

Les VAE (réglementaires et non débridés) sont autorisés.

Il est demandé à chaque participant de se présenter sur la ligne de départ au minimum 15 minutes avant le départ réel pour suivre le briefing de course.

4 - Engagement des participants

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Il s'engage :

- à respecter les décisions des commissaires, du directeur de course et des représentants de l'organisation (en particulier les bénévoles).
- à respecter le code de la route sur l'intégralité de l'épreuve.
- à respecter l'Environnement et les Espaces traversés.
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux de la base de vie. Tout participant qui serait pris en flagrant délit de jeter un déchet à terre sans volonté de vouloir le ramasser, pourra se voir exclu de la course par l'organisateur.
- à être couvert par une assurance personnelle accident et responsabilité civile adaptée.
- à informer un responsable de l'organisation, ou à téléphoner au PC course en cas d'abandon hors des points prévus à cet effet.

5 - Cas d'exclusion d'une épreuve

- Le non-respect du règlement, du port du casque rigide ou du parcours entraîne l'exclusion définitive du concurrent.
- L'absence de passage aux points de contrôle informatique entraîne la disqualification du concurrent par le jury de course.
- Le non-respect des ordres des commissaires ou représentants de l'organisation ou Médecin habilité par la Forestière entraîne la disqualification du concurrent par le jury de course.
- Tout participant hors délai (dépassement des barrières horaires) s'engage à la première demande d'un commissaire ou représentant de l'organisation à monter dans la voiture balai, ou à suivre un itinéraire plus rapide que l'organisation lui conseille. Le concurrent qui ne respecterait pas ces décisions continuerait sous sa propre responsabilité, et sortirait du dispositif de sécurité.
- Tout participant qui serait pris en flagrant délit de jeter un déchet à terre sans volonté de vouloir le ramasser, pourra se voir exclu de la course par l'organisateur ou par les commissaires.
- Tout participant qui ne fournit pas le fichier GPX de son parcours à l'organisation, sur simple demande pour vérification aléatoire, s'expose à une disqualification.

6 - Droit d'image

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à LA FORESTIÈRE et aux médias qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, TV) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presses, télévisions, internet), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

7 - Sécurité

Le port du casque est obligatoire sur l'intégralité des épreuves, toute personne ne portant pas de casque se verra exclue de la manifestation sportive.

Afin de garantir la sécurité de tous les concurrents pour toutes les épreuves, des barrières horaires sont mises en place.

Tout concurrent qui abandonne doit le faire uniquement aux emplacements prévus (base de vie) ou s'il ne peut rejoindre ces points avec l'accord d'un membre accrédité de l'organisation présent sur place.

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route.

8 - Inscriptions

Par Internet, depuis le site de la Forestière www.la-forestiere.com ou sur la plateforme SportNConnect jusqu'au vendredi 1er mai 2026 à minuit. Le participant peut vérifier son inscription sur la confirmation qu'il a reçu par mail ou son espace personnel SportNConnect.

Des frais de traitement sont ajoutés aux frais de l'inscription par notre prestataire informatique en ligne.

Pièces à joindre :

- L'inscription se fait uniquement sur le site d'inscription en ligne
La photocopie de la Licence et/ou du Certificat Médical ou l'attestation de bonne santé est à enregistrer au moment de l'inscription.

Les inscriptions sur place ne sont pas autorisées sur cet événement.

9 - Documents requis

Pour tout participant mineur, confirmation de l'accord parentale numérique (coche) sur la fiche d'inscription internet du mineur.

10 - Option assurance annulation

L'inscription à La Forest'Gravel est ferme et définitive, cependant l'annulation de l'inscription est possible en souscrivant à l'option annulation. Elle est disponible au prix de 9% de l'inscription + 1€ pour les frais de gestion.

La souscription de cette option Garantie Annulation permet aux participants d'être remboursés sous certaines conditions (remboursement de l'inscription hors options) :
Application : Maladie, accident, décès avant l'épreuve (des frères et sœurs, du conjoint, du concubin, des ascendants ou descendants au premier degré), grossesse.

Les demandes de remboursement pour tout autre motif ou sans souscription de la garantie Annulation seront refusées.

Montant remboursé : Montant de l'inscription pour l'épreuve hors option

Date limite de la demande :

- Pour un décès : 15 jours après l'épreuve.
- Pour des raisons médicales : la demande de remboursement doit être adressée par mail à l'organisation au plus tard la veille du jour de l'épreuve. Les demandes non accompagnées de justificatifs (certificat médical, arrêt maladie, certificat hospitalisation, certificat de décès, etc.) ne seront pas étudiées.

Contrôle de la demande : La Forestière se réserve le droit de procéder à des vérifications par tous les moyens légaux de son choix, (demande contre visite médicale, présentation livret de famille ou fiche d'état civil, certificat de concubinage etc.).

Désistement – Modification d'inscription :

Pour des raisons administratives et de sécurité les demandes de désistement au

profit d'une autre personne ou de modification d'inscription sont interdites. Pour gérer des cas particuliers ou dans l'urgence elles peuvent cependant être acceptées au cas par cas. Une participation aux frais de gestion de 5 euros sera demandée.

11 - Option assurance individuelle accident

Les participants licenciés auprès de la Fédération Française de Cyclisme bénéficient automatiquement d'une couverture « individuelle accident » liée à la prise de leur licence. Pour les participants non licenciés à la FFC, l'organisateur propose l'option Assurance individuelle Accident au tarif de 5 euros par jour.

Pour plus de précision concernant les clauses des contrats, contacter :

GBC Montagne

Résidence le Grand Cœur, Bat B

298 Avenue du Maréchal Leclerc

73700 Bourg Saint Maurice

Orias : 17 007 353

Impact-multisports@gbc-mountain.com

12 - Pack inscription

Le pack inscription comprend :

- Les frais d'inscriptions variables par épreuve et selon la date d'engagement.
- La confirmation d'inscription est immédiatement reçue par mail après la fin de l'inscription sur Internet.
- La fourniture d'un sac vestiaire coureur contenant la plaque vélo, le dossard, le cadeau souvenir et les documents remis par nos partenaires. La plaque vélo doit être visible et fixée sur le cintre du vélo.
- Le chronométrage ainsi que le classement, et la remise d'un diplôme (ou diplôme via internet) sauf pour la Forest'Gravel Day
- Les ravitaillements sur la base de vie
- Les secours (sécurité, véhicules d'assistance pour les concurrents en difficulté).
- L'accès gratuit au parc à vélo sécurisé.
- Suivi balise GPS
- Les fichiers GPX transmis en amont par l'organisation
- L'utilisation gratuite des points de lavage (sauf restriction d'eau Préfectorale)
- Une bière à l'arrivée

13 - Retrait du pack inscription

Le retrait est personnel, tous les concurrents doivent se présenter munis de leur confirmation d'inscription (reçue par mail), d'une pièce d'identité et des documents obligatoires à fournir pour retirer leur plaque de course.

En cas de fraude, le participant roulant sous le nom d'un autre, sera considéré comme non inscrit régulièrement et ne sera pas couvert par l'organisateur.

Pour faciliter cette formalité, une tolérance est accordée : une personne (inscrite ou pas) peut retirer les dossards de plusieurs concurrents inscrits sous réserve de présenter une copie des pièces d'identités.

Nota : La distribution des plaques se fait au centre sportif de Bellecin, 39270 Orgelet

14 - Tarifs

Formules	Jusqu'au 31 janvier	Du 1er février au 1er mai
ULTRA	95 €	105 €
ÉTAPES	165 €	175 €
DAY	49 €	49 €

15 - Matériels obligatoires

L'organisation se réserve le droit de contrôler le matériel obligatoire ci-dessous, à tout moment de la course. En cas d'oubli ou de manquement au présent règlement, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors course le participant.

- Vélo de type Gravel (ou à défaut VTT) musculaire
- Casque à coque rigide
- Vêtements adaptés à la pratique ET à la météo (veste de pluie, vêtements chauds ...)
- Un équipement de guidage GPS (Montre ou GPS) suffisamment chargé
- Un téléphone portable chargé avec le numéro du PC course enregistré
- Nécessaire de réparation : Au moins 1 chambre à air de rechange, une pompe ou cartouche CO2, un multitools ainsi qu'un dérive chaîne
- Réserve d'eau minimum 500 ml
- Couverture de survie
- Réserve alimentaire
- Eclairage avant et arrière avec batterie de rechange pour la formule ULTRA

16 - Horaires de départ et barrière horaire

Forest'Gravel ULTRA

Départ le samedi 9 mai à 8h30. Chaque participant partira dans l'ordre d'attribution des dossards toutes les 15 secondes.

Barrière horaire : départ de la 4ème boucle au maximum le dimanche 10 mai à 9h

Forest Gravel ETAPES

Départ le samedi 9 mai à 9h et dimanche 10 mai à 9h15. Chaque participant partira dans l'ordre d'attribution des dossards pour la première journée et dans l'ordre décroissant du classement pour la seconde journée.

Forest Gravel DAY

Départ le samedi 9 mai et dimanche 10 mai à 9h30. Chaque participant partira dans l'ordre d'attribution des dossards toutes les 15 secondes.